



Grêle dans le vignoble cognaçais, plus de 10000 hectares touchés

mardi 29 mai 2018, par [lpe](#)

Samedi dernier, la zone de production Cognac a subi un épisode de grêle très violent en provenance de Gironde. Ce dernier a suivi un couloir assez large d'environ 3 à 4 kilomètres au-delà de la Gironde. Des grêlons de taille importante ont frappé le sud de la Charente-Maritime sur un axe Mirambeau - Jonzac - Pons avec un épïcêtre vers Jonzac. Les Borderies (Saint-Laurent de Cognac, Javrezac, Saint-Sulpice...) ont également été touchées ainsi que, plus au nord, le secteur ouest de Matha. La zone de Rouillac, Mareuil et Vaux-Rouillac a par ailleurs été impactée.

3500 hectares de vignes ont été très fortement touchés (plus de 80% de destruction) sur un total de plus de 10000 hectares concernés à des degrés divers sur l'ensemble du bassin Charentes-Cognac.

À noter que le réseau anti-grêle ANELFA a pu être actionné et mobilisé dès 9h15 le samedi matin.

Pour rappel, le principe de ces générateurs est d'ajouter aux poussières glaciogènes du nuage de grêle en formation de l'iodure d'argent en vue de réduire le diamètre des grêlons.

L'interprofession du Cognac (BNIC), l'Union Générale des Viticulteurs pour l'AOC Cognac (UGVC), le Comité National du Pineau des Charentes, le Syndicat des Producteurs de Pineau des Charentes, le Syndicat des Producteurs et de Promotion des Vins de Pays Charentais ainsi que les Chambres d'Agriculture 16 et 17 travaillent depuis ce week-end avec les services de l'État et de la Région pour établir un premier bilan et aborder l'accompagnement à mettre en place dans ce contexte difficile.

Le Préfet de Région, Didier Lallement, a par ailleurs annoncé l'installation d'une cellule d'urgence à partir du 6 juin.

Crédit photo @BNIC